



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2026-04/35

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt six
	le 28 avril à 19 heures
en exercice : 29	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
présents : 25	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
	sous la présidence de M. FABRE Claude, 1^{er} adjoint
votants : 29	Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 avril 2026
pour : 23	PRESENTS :
contre : 6	Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, COLETTA Eliane,
abstention : 0	DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles,
	MERLO Raymond, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge,
	LEANDRI Stéphanie, DEGIOANNI Jean-Marie, SCHIAPPAPIETRA Eric,
	COULOMB Isabelle, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI
	Virginie, ROMANOFF Juliette, MICHEL Laurianne, CENTOGAMBE-ROUX
	Annie, PASSEREL Claude, DEHIMI Lucien, VAN DER DONCKT Alexis,
	MARCHAND Charlène.

ABSENTS REPRESENTES :

M. INES Claude donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme NAUDIN Nathalie donne procuration à M. MERLO Raymond.
M. DAMMA Frédéric donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme BONIS Valérie donne procuration à M. PASSEREL Claude.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Sont proposés :

Les commissaires titulaires :

- DURAND Lucien
- FABRE Michèle
- POZZI Marc
- BERLIOUX Marie-Joséphine
- DUPRE Camille
- BOUTRY Marcel
- CASTINEL Louis
- PASCAL Paul
- LARA José
- MURY Sandie
- ARABEYRE Annette
- DAMMA Frédéric
- BOTTERO René
- DEDET Alain
- DOZOL Claudette
- COLETTA Eliane

Les commissaires suppléants :

- TABONE Françoise
- INES Claude
- GIORGIUTTI Nathalie
- GOURGEON Jean-Claude
- LAMOULIE Francis
- TRAPANI Virginie
- ROYER Carole
- MATI Christian
- BRUNIAS Jeanne
- BOTTERO Emilie
- BERAUD Laurent
- CUINGNART Ludovic
- CICCOTTI Gilbert
- CONTRI Colette
- GEORGES Philippe
- LOPEZ Lydie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques.
- D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

(23 voix « pour » et 6 voix « contre »)

Le Président

Claude FABRE

La Secrétaire

Eliane COLETTA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr